



PRÉFET DE L'ALLIER

Le Préfet

Moulins, le 3 juillet 2017

Circulaire n° 39/2017

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les maires  
du département de l'Allier  
En communication à  
- Madame le sous-préfet de Vichy  
- M. le sous-préfet de Montluçon

Objet : Commémoration de la fête nationale du 14 juillet

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'occasion de la commémoration de la fête nationale du 14 juillet, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises le vendredi 14 juillet 2017.

Je vous remercie également de bien vouloir veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Pascal SANJUAN